

Feuille de tarifs 2017 (état au 28 avril 2016) **pour l'utilisation du réseau de B-Valgrid par les gestionnaires de réseau (GRD) et les clients finaux**

1. Généralités

En conformité avec l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), B-Valgrid a calculé un timbre unique pour les niveaux de tension 1 à 3, respectivement 1 à 4. Ce timbre est constitué d'une composante proportionnelle à l'énergie brute et d'une composante proportionnelle à la puissance nette soutirée.

B-Valgrid a le droit d'adapter ses tarifs à tout moment, si les obligations légales l'imposent. Dans un tel cas, B-Valgrid informera les utilisateurs du réseau par écrit trois mois avant l'entrée en vigueur de l'adaptation tarifaire prévue.

Les tarifs sont hors TVA. Celle-ci sera facturée selon les taux en vigueur au moment de la facturation.

2. Tarifs

Les tarifs suivants sont valables à partir du 01.01.2017 :

Utilisation du réseau des niveaux de tension 1 à 3	
Composante énergie brute	0.46 cts/kWh
Composante puissance nette	74.45 CHF/kW/a

Utilisation du réseau des niveaux de tension 1 à 4	
Composante énergie brute	0.55 cts/kWh
Composante puissance nette	81.50 CHF/kW/a

Ces tarifs couvrent tous les coûts d'utilisation du réseau des niveaux de tension 1 à 3, respectivement 1 à 4, y compris les services système individuels facturés par Swissgrid pour les pertes du niveau 1. La facturation se fera mensuellement selon les valeurs effectives (pointe mensuelle x tarif puissance/12, énergie brute x tarif énergie).

Les coûts des services système généraux ainsi que les contributions pour la rétribution des énergies renouvelables et en faveur de la protection des eaux sont facturés directement par Swissgrid aux GRD ayant des clients finaux. B-Valgrid facture ces coûts et contributions à ses clients finaux en sus des tarifs d'utilisation du réseau.

Lorsque le $\cos(\varphi) \geq 0.9$, l'énergie réactive est comprise dans les tarifs d'utilisation du réseau. En cas de dépassement de cette limite, l'énergie réactive est facturée 4 cts/kVArh.